

Inscrivez vous : **06 94 42 85 30**



Minimum 18 ans

FORMATION CERTIFIANTE

Formation réf : AE PAP

SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

275€

Pour entrer en formation, vous devez d'abord **vérifier le solde exact de vos points** en sachant qu'il doit vous rester 1 point au minimum ou 8 points au maximum pour vous inscrire. Vérification à effectuer sur le fichier national du permis de conduire à la date du stage. Information personnelle transmise par la préfecture sur votre relevé intégral ou sur le site internet <http://www.interieur.gouv.fr/>

PUBLIC - PRE-REQUIS

Tout conducteur en possession d'un titre en état de validité, crédité de maximum 8 points et de minimum 1 point.
Le permis à points, entré en vigueur en France le 1er juillet 1992, constitue aujourd'hui un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens. Le système de retraits de points indexés sur la gravité des infractions commises incite les conducteurs contrevenants à réfléchir sur les conséquences de leurs comportements et des conduites à risques. Il les incite à se montrer plus attentifs dans leur façon de se comporter sur les routes.

OBJECTIFS

Engager une réflexion sur la responsabilité de chaque usager de la route. **Recapitaliser 4 points** sur la base du permis de conduire.

DURÉE

14 heures soit 2 jours
De 7h30 à 12h et de 13h à 15h30.
Réparties en 2 journées consécutives.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription et des démarches nécessaires pour la récupération de vos points.

Constitution du dossier.

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
- ✓ 1 Photocopie de votre permis de conduire valide
- ✓ Vérification du solde de point de votre permis de conduire sur votre **relevé intégral** (A récupérer au service permis de conduire en préfecture).

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Un formateur expert en sécurité routière (BAFM) et,
Une psychologue agréée.

VALIDATION

Attestation de stage remise en fin de formation.

Recapitalisation de 4 points sur votre permis de conduire par la préfecture à l'issue du stage.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 20 Avril 2012 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, modifié par l'Arrêté du 04 Aout 2014.

CONTACT

AUTO-ECOLES OHLICHER

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05
Mail : autoecoles@ohlicher.fr - Web site : www.ohlicher.fr

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h

Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**
Déclaration d'existence n° **96973040197**



Visitez
Notre
Site internet



Jouez et Gagnez
Sur notre
Facebook



Noté 4,2
Sur 5 étoiles

